

Choisy-le-Roi, le 03/06/2018

Bercy : Le SNPTES présent à l'ouverture de la concertation « Comment faire évoluer la rémunération des agents publics ? »

Amar AMMOUR, Secrétaire général adjoint FA-ENESR

Le lundi 28 mai, cette « concertation » a été ouverte par le Secrétaire d'État, M. Dussopt auprès du Ministre de l'Action et des comptes publics. Après les « concertations » sur l'**évolution des CT et CHSCT, les prérogatives des CAP et le recours aux contrats** au détriment d'emplois statutaires, c'est maintenant à la rémunération que le Gouvernement entend s'attaquer avec la **rémunération au mérite...** Pour le SNPTES, le Gouvernement confirme sa volonté de **remettre en cause les fondements même du statut de la Fonction publique.**

Le SNPTES a toujours rappelé que **c'est la valeur professionnelle et non le mérite qui doit guider l'employeur public dans l'évaluation des agents** et que cette notion de mérite est incompatible avec de nombreuses missions de service public en particulier dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche.

Deux présentations ont été faites sur la rémunération des agents publics :

- la présentation M. Paul Peny, DRH à la Caisse des dépôts et consignations démontre que la gestion salariale est basée depuis longtemps sur des primes élevées (jusqu'à 40% pour les cadres) autant pour les fonctionnaires que pour les contrats de droit privé (métiers de la banque).
Pour le SNPTES, la situation de la Caisse des dépôts et consignations n'est en rien représentative des difficultés rencontrées au sein du Service public il serait bien plus pertinent de recueillir le témoignage de personnalités comme le Défenseur des droits par exemple ;
- la présentation de M. Jacobzone, conseiller à la direction de la gouvernance publique de l'OCDE, porte sur les rémunérations publiques dans les 35 pays de l'OCDE. Dans cette présentation, il apparaît qu'il est nécessaire d'**intégrer la notion essentielle du bien être ressenti par les usagers. Notion que le SNPTES aimerait voir intégrée dans le programme « Action publique 2022 ».** Pour le SNPTES, **l'efficacité n'est pas synonyme de productivité.**
Le SNPTES a constaté par cette présentation que **la proportion primes/rémunération globale est la plus élevée en France de tous les pays de l'OCDE, ce qui a des conséquences particulièrement néfastes notamment sur les traitements ou les futures retraites.**

En conclusion le SNPTES demande au Gouvernement :

- De **renoncer à la rémunération au mérite** qui bloquera les mobilités et induira une mise en compétition des personnels ;
- De **poursuivre les transferts « prime – points »** initiés par les dispositions PPCR soutenues par le SNPTES et repoussées d'un an par le Gouvernement.
- De développer des **outils de mesure de la richesse engendrée par le Service public** pour objectiver la mise en place des moyens nécessaires.